

JOURNAL DE ROBESON

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17 Directeur-Gérant: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES: RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 2 JUIN 1886

La séance d'hier A LA CHAMBRE

Ce n'est ni plus ni moins qu'une première discussion sur la séparation de l'Église et de l'État qui a eu lieu hier au Palais-Bourbon...

M. de Lamazelle a combattu la proposition Michelin. Le député de Morbihan a invoqué les opinions de trois personnalités qui ne peuvent pas être accusés de cléricalisme par les républicains...

M. Floquet a tellement bien comparé la valeur de l'objection, qu'il a cru devoir protester et affirmer que le gouvernement croyait à sa propre sécurité...

M. Floquet a tellement bien comparé la valeur de l'objection, qu'il a cru devoir protester et affirmer que le gouvernement croyait à sa propre sécurité...

On l'honorable Michelin a-t-il vu cela? Sur les 584 députés dont se compose la Chambre actuelle, il n'y en a pas quatre-vingts qui aient inscrit cette menace dans leur programme...

Le évêque d'Angers a prononcé hier un discours les plus sensés et les plus spirituels que la Chambre ait entendus depuis longtemps...

NOUVELLES DU JOUR

Suicide du préfet de police de Madrid. Madrid, 1er juin. — Hier, dans l'après-midi, le comte Xiquena, préfet de Madrid, s'est blessé très sérieusement avec un revolver...

pour leur soumettre le cas et demander leurs conseils. Hier matin, le comte Xiquena paraissait plus calme, il travailla, alla au palais pour prendre, selon sa coutume, les ordres de la reine et rentrer déjeuner...

Le projet Loustalot et les députés du Nord. Paris, 1er juin. — La Chambre réunie dans ses bureaux avant la séance, a nommé la commission relative à l'examen des propositions de loi: 1° de M. Siegfried et plusieurs de ses collègues...

Legislation socialiste en Belgique. Bruxelles, 1er juin. — Les bourgmestres des chefs-lieux d'arrondissement ont été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser des manifestations publiques le 13 juin dans leurs localités respectives...

Anniversaire de la mort du Prince Impérial. Paris, 1er juin. — L'anniversaire de la mort du Prince Impérial a été célébré aujourd'hui à midi, à l'église St-Augustin...

Un deuil dans la famille Veulliot. On annonce, ce soir, la mort de M. Bernard Veulliot, fils de M. Eugène Veulliot, rédacteur en chef de L'Éclair, qui a été frappé subitement à l'âge de 18 ans...

LES MINISTRES

devant la commission de l'expulsion. Paris, 1er juin. — La trêve se prolonge; tel est le résumé de la situation. La commission dite de l'expulsion a tenu ce soir une séance de deux à quatre heures...

Le gouvernement a adopté de préférence le projet de M. Demôle, parce que c'était celui se rapprochant le plus du projet Barbey, repoussé au Sénat à 4 voix de majorité seulement...

Si le projet présenté est voté, on expulsait immédiatement les héritiers directs, le comte de Paris, le prince Jérôme et le prince Victor. Le gouvernement croit nécessaire d'expulser les chefs de famille, c'est non pas à cause des manifestations qui ont eu lieu, mais parce qu'il existe une organisation dont il connaît toute l'importance...

M. de Freycinet, dans la commission d'expulsion des princes, a fait une déclaration conforme aux résolutions prises dans le conseil de cabinet. Il a constaté qu'aucun danger imminent, aucune tentative violente des princes n'était à craindre...

M. de Freycinet ne veut pas de l'expulsion générale des princes, mais il est prêt à exposer immédiatement les prétendants effectifs et les descendants directs, c'est-à-dire le comte de Paris et ses fils, le prince Napoléon et son fils Victor...

M. de Freycinet, comme nous l'avons toujours dit, ne cherche qu'à garder son portefeuille. La capitulation a été faite au conseil de ce matin. Les six membres qui forment la majorité de la commission sont disposés à accepter le projet transactionnel...

M. de Freycinet, comme nous l'avons toujours dit, ne cherche qu'à garder son portefeuille. La capitulation a été faite au conseil de ce matin. Les six membres qui forment la majorité de la commission sont disposés à accepter le projet transactionnel...

UNE REINE

QUI DEMANDE L'APPUI DE LA PRESSE. On lit dans Le Temps: « La reine Binao, notre fidèle alliée sakalave pendant la dernière campagne dans l'île de Madagascar, nous adresse une lettre dans laquelle elle proteste avec une extrême vivacité contre le traité signé à Tamatave le 17 décembre dernier, qui reconnaît, comme on le sait, à la reine des Hovas la souveraineté sur l'île entière de Madagascar, y compris les petits royaumes sakalaves...

REVUE DE LA PRESSE

« Je ne crois pas que ce soit la règle en France que tout le monde abandonne ses enfants quand ils aiment leur père et leur mère, ce qu'il était la France pour nous. » Avec l'aide des papiers que je vous envoie, venez à notre secours, car, si vous voulez les faire connaître, la France, et tout le monde en France, apprendra que ses enfants sakalaves ont été trahis; par eux dans ses papiers, il est écrit ce qu'on nous a promis et tout ce qu'on nous a commandé de faire. « Moi et tous mes sujets nous vous prions de les faire connaître. » Je vous salue, que Dieu vous protège. « BINAO, Reine des Sakalaves. Ampamimena. »

d'absurdités pareilles. Le moment d'ailleurs serait mal choisi. Je sais très bien qu'il y a, de par le monde, une commission saisie d'un projet très important, dans laquelle vous n'avez pas une seule voix pour vous. Six membres reprochent à votre projet d'être insuffisant, et cinq membres lui reprochent d'être inutile. Vous pouvez donc être battu, à l'heure même où je démontre que vous êtes invincible. Mais cet accident ne changera rien à la force de mon argumentation. Qu'est-ce que cela peut vous faire d'être renversé? Il n'y a en France que deux hommes d'État, vous et M. Ferry. Je ne dis pas cela pour nous vanter, ni même pour vous vanter. C'est un fait que je constate. Quand on dira dans l'avenir: « Quelle était la condition intellectuelle et morale de la France et de la République Française en 1886? » on répondra: « Il n'y avait alors que deux hommes d'État, M. Ferry et M. ... »

Je me rappelle, monsieur, qu'on s'y est pris à deux fois pour licier l'hôpital Saint-Anthoine. Il y avait eu une première menace. Un de vos amis se rendit auprès du ministre de l'Intérieur et lui donna des explications qui parurent satisfaisantes. « Dormez en paix, lui dit le ministre, les sœurs resteront où elles sont. » Quelques mois se passent sans encombre. Tout à coup la supérieure écrit à mon ami: « On nous chasse! » Il retourne chez le ministre de l'Intérieur et lui exprime son étonnement. « Il n'y a rien de changé, dit-il, ni dans la conduite des sœurs, ni dans les désirs des malades et de leurs médecins, ni dans les dispositions des faubourgs. — J'en conviens, répond le ministre. Mais il y a longtemps que nous n'avons rien fait. » Le ministre, pour se faire bien voir des sœurs, lui jeta le voile sur les faits. C'est la politique des ministres inquiets de leur sort, et qui ont le malheur, ou l'avantage (mais moi, je dis le malheur), de ne pas être scrupuleux...

Vous, monsieur, vous êtes scrupuleux et, de plus, comme je viens de vous le démontrer inévitablement, vous n'avez pas lieu d'être inquiet de votre sort. Je suis surpris de deux ou trois choses. Vous continuez, ou vous laissez continuer à côté de vous la guerre au christianisme, une guerre dont le pays est bien fatigué. Il y a cette licéité obligatoire des celes qu'on vient de voter, ce procès Fisher, et tout récemment la décision éphémère de la sous-commission du budget des cultes. Vous semez évidemment comme moi, et comme tous ceux qui ont un peu de sens pratique, que tout cela est odieux et ridicule. Voilà cette affaire de l'expulsion des princes. Et, à ce propos, je commence par vous dire que vous avez le droit, et même le devoir, de défendre la République. Si vous ne le faites pas, je serais le premier à vous le reprocher. Mais, monsieur, il faut une occasion. Une soirée de contrat n'est pas une occasion, ce n'est pas un prétexte, ce n'est rien. Vous le savez comme moi. Et puis, attendez-vous le but par une proscription? Je crois tout le contraire. Vous vous donneriez l'odieuse d'une proscription, et vous en donneriez le bénéfice aux proscriés. Enfin, comme il convient d'être, ou tout au moins de paraître gouverné par la justice, et de ne pas céder en enfants capricieux à des humeurs et à des rancunes, il me semble que, s'il y a en France des conspirateurs, il y en a de trois côtés. Ceux que vous menacez sont ceux qui conspirent le moins. Ils se contentent d'exister; c'est un fait que vous ne détruisez pas en les rejetant de l'autre côté de la frontière. Les seuls dont la conspiration soit flagrante, et continuelle, et menaçante, et grossissante, ce sont les communistes, qui étaient au delà des mers, et que vous avez tenu à rapatrier. Vous les avez amnistiés, ce n'est pas ma faute; j'imagine que cette amnistie ne leur donne pas le droit de recommencer? Notez que je ne demande pas de proscriptions; je n'en veux pour personne. Je demande que tous les citoyens soient soumis aux lois et protégés par les lois. Je demande aussi qu'on évite de tomber dans le ridicule. Avons entre nous que la République serait bien malade, si une soirée, à propos d'un mariage, était pour elle un péril.

Une proclamation de M. Paul Bert AU PEUPLE TONKINOIS

M. Paul Bert, envoyé extraordinaire et résident général en Annam, a adressé aux populations tonkinoises une proclamation dont voici un passage: « Je viens que vous avez la ferme intention d'examiner sur place la situation du pays et de m'enquérir de vos besoins. Des malentendus nous ont divisés; nos relations ont été gravement troublées; au lieu d'échanger paisiblement de la soie, nous avons brutalement échangé le plomb; les sangs ont coulé, et nous avons senti que les sentiments d'estime dont nous étions réciproquement animés s'altéraient dans nos cœurs. J'ai scrupuleusement étudié les causes de ces divisions regrettables, et mon premier soin sera d'éviter de faire prendre à mon gouvernement les chemins difficiles et dangereux où d'autres se sont précédemment engagés. La France est un pays prospère et riche en ressources de toute nature. Si des Français quittent leur famille viennent se fixer sur notre territoire, il faut que vous sachiez que ce n'est nullement dans la pensée de s'emparer de vos terres ni de

vous récoiler, mais au contraire avec l'intention d'augmenter la prospérité générale en donnant de la plus-value à vos domaines, en facilitant vos exploitations agricoles, déjà si habilement conduites par la création de voies de communication aisées, par la mise en valeur des richesses qui reculent sous vos mines, et par la protection que vous accorderiez à vos transactions commerciales avec les peuples étrangers. Les Français ont pour cela des moyens que les Annamites ne possèdent point, ils ont les capitaines, l'outillage et une grande expérience des affaires; ils sont vos frères aînés. De même que les Chinois autrefois ont amélioré votre état social, en vous apportant leur civilisation, en vous initiant aux travaux de leurs législateurs, de leurs philosophes et de leurs littérateurs, de même les Français qui viennent aujourd'hui chez vous amélioreront votre situation agricole, industrielle et économique, et élèveront votre niveau intellectuel par l'instruction. Les Français n'ont pas davantage l'intention d'usurper les fonctions publiques. Elles seront conférées par mes soins aux plus dignes d'entre eux. Rien ne sera changé dans vos rites, dans vos usages; vos traditions seront respectées. Vous continuerez à être soumis aux mêmes lois et règlements, et je veillerai avec soin à ce que pas un Tonkinois ne fournisse indûment une journée de corvée, ne paye indûment une sapèque d'impôt. Les cantons et les villages seront administrés comme autrefois; votre système communal ne sera pas modifié; vous choisirez vous-mêmes vos notables; ils seront spécialement chargés de la répartition de l'impôt et prendront sous leur responsabilité, dans l'étendue de leur territoire administratif, telles mesures de police qui leur paraîtront utiles pour la sauvegarde de vos biens et de vos personnes. Pour déclarer dans les graves questions d'intérêt général, je réunirai à l'Annam un conseil composé de députés que vous élirez dans chaque province parmi les notables. Ils me transmettront les vœux de la population et m'éclaireront sur ses besoins. Je m'inspirerai de leurs conseils dans toutes les questions qui intéressent directement, comme celles de création ou d'entretien de voies de communications, d'exploitation des mines, etc. Je tiendrai au courant de mes actes et leur indiquerai les volontés de la France, qu'ils feront ensuite connaître aux habitants. Je ne puis vous donner une plus grande preuve de ma confiance de ma sincérité. Les populations m'en sauront gré, et je compte sur leur concours dévoué pour faire prospérer à jamais, sous le protectorat définitivement établi de la France, ce pays du Tonkin, berceau de l'Annam, où tant de dynasties illustres se sont succédées.

Discours de M^r Freppel

Voici, d'après le Journal officiel, le texte du discours que M^r Freppel a prononcé hier, à la Chambre, dans la discussion de la proposition de loi de MM. Planteau et Michelin, tendant à la séparation de l'Église et de l'État: M. Freppel. — Messieurs, pas plus que M. le ministre des cultes, nous n'avons l'intention de nous dérober au débat auquel on voudrait nous convier. La Chambre sait que je n'ai pas l'habitude de fuir la discussion, lorsqu'il s'agit d'une question qui me paraît de ma compétence. Cependant je lui demande la permission de lui exprimer quelques doutes sur l'utilité et l'opportunité du débat que veut provoquer M. Goblet, d'accord avec M. Michelin. (Applaudissements ironiques à droite.)

J'estime, en effet, qu'en vous invitant à soulever le périlleux problème de la séparation de l'Église et de l'État, de la dénonciation du Concordat et de la suppression du budget des cultes, en vous invitant à le reprendre pour votre compte le cultivateur pauvre qui vient d'avoir en Allemagne le dénoûment que tout le monde sait... Sur divers bancs à gauche. — C'est le contraire! M. Roche (de Filly). — Nous sommes en France! M. Freppel... J'estime que l'on vous pousse à commettre une faute politique. (Mouvements divers.) Je dis une faute politique, et voici pourquoi. On commet une faute en politique lorsqu'on souleve un problème qu'on n'est pas en état de résoudre. M. le comte de Lanjuinais. — Très bien! très bien! M. Freppel. — Or, à l'heure présente, vous n'êtes pas en état de résoudre le problème dont il s'agit. Sur divers bancs à gauche. — Nous verrons cela! M. Freppel. — Non, vous n'êtes pas en état de le résoudre. Le précédent ministre, comme on vous le rappelle tout à l'heure, par l'organe de M. Brissou, qui ne saurait vous paraître suspect de cléricalisme, et le ministre actuel, par la bouche de M. de Freycinet et de M. Goblet lui-même, qui ne méritent pas davantage cet excès d'honneur ou cette indignité, vous ont déclaré que la question n'était pas mûre, et qu'il n'y avait ni dans le Parlement, ni dans le pays, de majorité pour dénoncer le Concordat, pour séparer l'Église de l'État et pour supprimer le budget des cultes. (Très bien! très bien à droite.) Sur divers bancs à gauche. — Nous le verrons bien! — Alors, pourquoi réculer vous devant la discussion? M. Freppel. — La preuve en est manifeste. Sur 580 députés qui composent cette assemblée, il n'y en a pas 100, il n'y en a pas 80 qui aient osé faire de la suppression du budget des cultes un article de leur programme électoral (Protestations à l'extrême gauche. — C'est vrai! Très bien à droite.)

Messieurs, vous venez de démontrer le contraire à cette tribune: quant à moi, je maintiens mon chiffre. Dès lors, à quel bon prendre en considération une proposition qui n'a aucune chance d'aboutir, une proposition dont le sort est réglé d'avance, d'après les dispositions bien connues de la grande majorité du Parlement, de l'aveu des deux ministères précédents, je me trompe, du ministre précédent et du ministre actuel; et le prochain, le futur ministre ne sera pas d'un autre avis, car il traiterait l'évidence même. (Très bien! très bien à droite.) Et j'entends bien, en veut, comme vous le disiez tout à l'heure M. Goblet après M. Michelin, on veut une discussion à la tribune et une discussion retentissante. Fort bien. Mais pour qu'une discussion soit motivée, pour qu'elle ait une raison d'être, il faut à tout le moins qu'elle ne soit pas frappée d'avance de stérilité, qu'elle ne devienne pas une simple joûte oratoire, qu'elle ne se réduise pas à ce qu'on appelle tout à l'heure après M. Jules Ferry, une discussion purement académique. (Très bien! très bien à droite.) Or, dans l'état présent des esprits, elle ne saurait être autre chose. On veut vous faire discuter des jours, des semaines, des mois, peut-être, — car vous

en conviendrez bien avec moi, la question est extrêmement complexe — à perle de vue, sur les rapports de l'Église et de l'État, sur le Concordat, sur le budget des cultes. Mais il y a longtemps que cela est fait; cette discussion est encore conduite d'avance; (Mouvements divers.) A gauche. — Eh bien alors? M. Freppel. — Sans vouloir m'ériger en prophète, je pourrais le décrire dès maintenant jusque dans ses moindres détails. D'abord, en ce qui me concerne, je viendrai tout naturellement refaire le long, le très long discours du 11 novembre 1882 sur le Concordat et sur le budget des cultes. De son côté, M. Madier de Montjau fera de nouveau grandir sur nos têtes le tonnerre de son éloquence. (On rit.) Un membre à gauche. — Contre les canons de l'Église. M. Freppel. — Puis, ce sera le tour de M. Clémenceau qui viendra darocher, agiter contre nous ses plus fines et ses plus mordantes épigrammes. (Nouvelle hilarité.) Ensuite, l'honorable M. Goblet déploiera toute la souplesse d'un esprit fertile en ressources. (Nouveaux rires.)

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. — Cela n'est pas à dédaigner. M. Freppel. — Enfin, M. de Mun viendra enrichir la tribune française d'un nouveau chef-d'œuvre. (Très bien! très bien! et applaudissements à droite.) M. le ministre des cultes. — C'est une distribution de prix. Plusieurs membres à gauche. — Et vous? M. le président. — Prenez garde, monsieur Freppel, d'aller contre le but que vous proposez et de donner à la Chambre l'envi de voter la prise en considération. (Rires et vifs applaudissements.) M. Freppel. — Je répondrai tout à l'heure à notre honorable président, mais qu'il me permette de suivre le fil de mes idées. (Très bien! à droite.)

Et après? Question: vous ne serez pas plus avancés qu'auparavant. Vous n'aurez pas fait faire un pas de plus à la question, au Parlement, parce qu'elle n'a pas fait un pas de plus dans le pays, et la preuve c'est votre présence dans cette enceinte. (Applaudissements à droite.) En 1882, il y avait 80 membres sur lesquels on comptait pour la séparation de l'Église et de l'État, et en 1891 il n'y en a plus qu'un seul, c'est moi. D'après vous-mêmes, un pas en arrière et non un pas en avant. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.) M. Michelin. — Je suis heureux que vous constatiez vous-mêmes qu'en vous nommant on a fait un pas en arrière. (Bruit à gauche.) M. Freppel. — Le débat, auquel MM. Goblet et Michelin voudraient vous convier, est donc frappé d'avance de stérilité.

M. Camille Dreyfus. — Je demande la parole. M. Freppel. — Et encore, si le débat ne devait être que stérile, on pourrait peut-être s'en consoler à la pensée de tout ce qu'on éprouve d'éloignement de part et d'autre comme le disait tout à l'heure notre honorable président. Mais, — et c'est ma réponse à nos observations, — lorsque l'on discute de ce genre ne peut pas aboutir, elle devient forcément dangereuse. Vous allez agiter le pays inutilement et en pure perte, sur la question la plus grave, la plus délicate de toutes, celle qui retentit dans le dernier village de France et dans la conscience de chacun. (Très-bien! Très-bien! à droite.)

En bien, je ne crois pas que ce soit là ce que le pays vous demande. Non, le pays ne vous demande pas des agitations stériles, des sources de division ajoutées à tant d'autres, de nouveaux sujets de mécontentement et de récriminations. (Très bien! très bien à droite.) Non, le pays ne vous demande pas de discuter sur le morceau de pain qu'il vous donne, en retour des biens qui leur ont été enlevés au siècle dernier. (Applaudissements à droite.)

Le pays vous demande tout autre chose. Et d'abord il vous demande et il se demande à lui-même ce qu'il veut faire de son pays. (Exclamations à gauche) — ces questions sociales ajournées depuis si longtemps et qui réclament une solution. (Très-bien! très-bien! à droite.) M. Michelin. — Ne parlez pas de la question ouvrière? M. Freppel. — Et s'il m'était permis de faire une petite digression, je demanderais à mon tour ce qu'il devient nos propositions sur ces matières si importantes. Que devient la proposition de notre honorable collègue M. Martin Nadaud, sur l'assurance des logements insalubres? (On n'en entend plus parler. — Ça ne sont pas les seules.) M. Michelin. — Ça ne sont pas les seules. M. Freppel. — Et, après les questions ouvrières les questions agricoles!... (Vive approbation à droite.) Ce que le pays vous demande, c'est de remédier à souffrances de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et non pas de vous livrer à des dissertations plus ou moins étudiées par le général Bonaparte sur le Concordat de 1801, sur la loi du 13 germinal an X. Le pays ne vous demande rien de tout cela... Il se soucie infiniment peu de ces tournures de la parole, de ces assauts d'armes historiques ou philosophiques. (Applaudissements à droite.)

En bien, si vous fermez l'oreille aux demandes du pays... M. Lacôte. — Ne préjugez pas les questions, laissez les discuter. M. Loranchet. — Bornez-vous à faire des récriminations. M. Freppel. — si vous perdez votre temps, débats stériles, le pays, le pays qui travaille, le pays qui souffre, saura, à la veille des élections pour les conseils généraux... (Exclamations au centre et à gauche. — Oui! oui! à droite; que votre principal souci n'est pas de remédier aux souffrances du peuple, mais de discuter des propositions qui n'ont d'autre but que de supprimer le culte, de faire fermer les Églises et de réduire le clergé de France à la mendicité... (Vive approbation à droite.) — Murmures à gauche.) Voilà ce que le pays vous demande en considération de la proposition de M. Michelin. Votez-la si vous le voulez, mais vous en verrez les conséquences. (Applaudissements répétés à droite.) — L'orateur, en retournant à sa place, reçoit les félicitations de ses collègues de la droite.)

LES CONSÉQUENCES de l'enseignement nouveau

Une feuille religieuse de la Savoie nous apporte ces plaintes trop justifiées: « Les craintes qu'inspirent les écoles où l'on ne peut pas enseigner la religion, où un enfant peut à peine avoir un catéchisme fond de son sac, où le maître peut impunément — et surtout depuis six mois — se rallier de tout ce qui se rapporte à notre sainte foi, ces craintes se changent en réalités, et